



TRAITEMENT FONGICIDE ULTRA CONCENTRÉ

PRÉSENTATION : TRAITEMENT FONGICIDE ULTRA CONCENTRÉ présente un spectre d'activité particulièrement étendu : dépôts verts, algues, champignons • Le traitement permet de retrouver l'aspect original du matériau et le prépare à l'application d'un enduit ou d'une peinture • Ne forme pas de film en surface • Ne modifie pas la teinte des matériaux.

APPLICATION : TRAITEMENT FONGICIDE ULTRA CONCENTRÉ peut être dilué jusqu'à 20 fois dans l'eau dans le cas de surfaces moyennement contaminées. Homogénéiser une fois dilué • Appliquer le produit jusqu'à refus en imprégnant bien le support à traiter • Laisser agir 3 à 4 jours puis brosser les dépôts verts, algues, champignons résiduels et rincer à l'eau • Dans le cas d'espèces particulièrement résistantes, renouveler l'application. Si l'épaisseur de dépôts verts est importante, un grattage et un brossage préalables sont recommandés • Renouveler l'opération tous les ans dans des conditions normales d'entretien du support • Les surfaces destinées à rester à l'état brut seront traitées dès apparition d'une coloration. Il s'applique sur tous les supports : tuiles, béton, crépi, briques, matériaux de parement, façades en enduit de ciment, ardoise...).

RENDEMENT : 250 m²/L pour surfaces peu contaminées. • 100 m²/L pour surfaces moyennement contaminées • 50 m²/L pour surfaces très contaminées.

RECOMMANDATIONS : Surfaces peu contaminées : Diluer 1L de TRAITEMENT FONGICIDE ULTRA CONCENTRÉ dans 49L d'eau pour traiter 250 m². Surfaces moyennement contaminées : Diluer 1L de TRAITEMENT FONGICIDE ULTRA CONCENTRÉ dans 19L d'eau pour traiter 100 m². Surfaces contaminées (volume de dépôts verts important) : Diluer 1L de TRAITEMENT FONGICIDE ULTRA CONCENTRÉ dans 9L d'eau pour traiter 50 m². Durée de conservation 2 ans • Emballage contenant du produit non utilisé : éliminer les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau • Emballages vides : Éliminer l'emballage vide et rincé conformément aux prescriptions du règlement municipal de ces déchets • Ne pas réutiliser l'emballage après l'emploi du produit • TP 02- Composés de l'ammonium quaternaire, benzyle en C12-C16 alkyldiméthyl, chlorures (CAS : 68424-85-1) : 50% (m/m) • Après l'application, ne pas toucher le support traité pendant 4 jours • Ne pas projeter sur les fleurs, les plantes ou le gazon. Ne pas appliquer par temps de pluie, de neige ou de temps venteux et par des températures supérieures à 35°C ou inférieures à 5°C.

MATÉRIEL D'APPLICATION : Brosse, pinceau, pulvérisateur. Nettoyage des outils immédiatement à l'eau après application.



FONGICIDE TOITURE

TRAITEMENT FONGICIDE ULTRA CONCENTRÉ

DÉTRUIT LES DÉPÔTS VERTS
LICHENS - MOISSISSURES

FORMULE CONCENTRÉE - 1L



DANGER - Nocif en cas d'ingestion - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Contient : COMPOSE DE L'AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYLE-C12-14 (nombre pair) - ALKYLDIMETHYL, CHLORURES

Tenir hors de portée des enfants - Ne pas respirer les vapeurs, brouillards, aérosols - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit - Éviter le rejet dans l'environnement - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des gants de protection - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation - Recueillir le produit répandu - Garder sous clef - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Agent de surface cationique : 30% et plus. UFI: ST7-1HPF-WCOV-53SN.

Liste des constituants disponible sur www.maison-etanche.com.

En cas d'accident, contacter le N° appel Urgence Orfila (INRS) au 01 45 42 59 59.

Contribuez à préserver l'environnement en ne jetant pas de résidus à l'égout et en apportant vos emballages vides dans une déchèterie.

Consultez la fiche technique complète sur notre boutique officielle : www.maison-etanche.com ou scannez le QR code.

ARCANE INDUSTRIES
Z.I. Les Paluds - 222, avenue de la Fleuride
13782 AUBAGNE CEDEX - FRANCE -
Tel : 04.42.01.48.65
Email : contact@arcane-industries.fr
(En cas de réclamation, merci de mentionner le numéro de lot)

